

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du JEUDI 28/ NOVEMBRE 2024

I/Administration

Membres présents :

Membres de droit :

Mesdames Alves, Calvo et Personne. Messieurs Lafare et Roy.

Représentants des collectivités :

Pas de représentants

Personnalité qualifiée :

Monsieur Billard

Membres élus :

Mesdames Le Gall, Bénard, et Chaffin.

Messieurs Khezzoum, Petit et Pierre

Monsieur Guéraud est remplacé par Mme Rossi

Mesdames Guimard et Jossé

Monsieur Vicenty

Madame Gentil et Parville

Messieurs Bonin et Luyat (arrivé à 18h15)

Madame Janvier est remplacée par Mme Viegas

Madame Trébert est remplacée par Mme Jouan

Madame Sainton est remplacée par Mme Boennec (arrivé à 18h15)

Monsieur Lamouri

Monsieur Deluchat est remplacé par M Belladoui

Membres excusés :

Mesdames Gelot et Babouche

Messieurs Martin et Bazile

Madame Saidani

22 membres sont présents. Nous avons un conseil d'administration de 30 membres. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 07.

M ROY est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte rendu du CA du 5 novembre 2024 (annexe 1).**
- 2) **Budget prévisionnel 2025 (annexe 2).**
- 3) **Dons.**
- 4) **Délégation de signature.**
- 5) **Questions diverses.**

1. **Approbation du procès-verbal du CA du 5 novembre 2024 (annexe 1).**

Madame Alves, principale du collège, demande s'il y a des questions concernant le compte rendu du dernier CA.

Vote : abstention : 0

contre : 0

pour : 22

2. **Budget prévisionnel 2025 (annexe 2).**

Monsieur Lafare le secrétaire général présente le budget prévisionnel 2025

Le budget est un acte d'autorisation. Il prend en compte les données empiriques de l'exercice 2025.

Le Budget de l'établissement obéit à 4 principes : unité, sincérité, spécialité, annualité.

A réception de la notification de la dotation de fonctionnement, l'E.P.L.E accuse réception et dispose ensuite de 30 jours pour préparer le budget et le présenter en conseil d'administration.

Les documents budgétaires sont ensuite transmis dans les 5 jours aux 2 Autorités de contrôle.

Le collège est passé sur le logiciel OPALE depuis le 1^{er} septembre 2024. Il ne sera plus possible de transférer de recettes ou de dépense entre les service

Le budget est composé de 2 sections les services généraux et en services spéciaux

Les service spéciaux se décomposent eux-même en :

- SRH (service restauration)
- SBN (service des bourses nationales) : le paiement des bourses se fait en opérations pour comptes de tiers et n'ont aucun impact sur la comptabilité budgétaire. Il n'est plus nécessaire d'utiliser ce service

Les service spéciaux se décomposent eux-même en :

- AP (activités pédagogiques)
- ALO (administration et logistique)
- VE (vie de l'élève)

Le vote du CA porte sur la ventilation des dépenses et des recettes à l'intérieur de chaque service.

Le Conseil Départemental a attribué au collège la dotation de fonctionnement pour l'année 2025 pour un montant de **90 859.90€**. En augmentation de plus de 6% (DGF 2024 : **85 613.86 €**) par rapport à l'année 2024. Le fond de roulement était très faible, la dotation n'a pas été écartée comme pour de nombreux établissements.

Le Conseil Départemental nous demande expressément d'imputer l'intégralité de la DGF sur le service (ALO) en recettes. Cependant, cela n'empêche pas l'établissement de ventiler la DGF sur l'ensemble des services généraux (AP, VE et ALO).

Messieur Luyat et Madame Boennec arrivent à 18h15.

Monsieur le secrétaire général présente la répartition des recettes de l'établissement entre la dotation du conseil départemental, la subvention du conseil départemental, les ressources propres et les dons.

Mme Gentil demande si on peut accepter les dons. Monsieur le secrétaire général explique que l'agent comptable a répondu qu'il était nécessaire que la possibilité de don soit dans les statuts de l'association. M. Bonin répond que ce n'est pas dans la loi. Mais il envisage de changer les statuts de l'association de parent d'élève.

Monsieur le secrétaire général présente le Service Restauration Hébergement. Il est en équilibre. A partir de janvier les contrats de maintenance de la cuisine sont pris par le Conseil Départemental. Il reste les cartes de cantine, le télépaiement et la contribution solidaire. La contribution solidaire est celle de l'achat des denrées (au Conseil Départemental qui s'occupe de l'approvisionnement). Il est prévu 686 demi-pensionnaires et 94668 repas.

Madame la principale donne des invitations aux parents pour venir à la cantine. Un représentant des enseignants demande s'il est prévu moins de repas quand il y a des sorties. Il est répondu que celle-ci étant programmée bien avant, on ajuste effectivement le nombre de repas fabriqué. Il reste des circonstances imprévisibles comme la météo.

Monsieur le secrétaire général présente le service Activités Pédagogiques :

- Le domaine Action Educative (qui comprend les voyages) est en déséquilibre
- Le domaine Activités Pédagogiques n'est pas du tout financé
- Le domaine de la SEGPA est en équilibre
- Pour le domaine des charges : il n'y aura plus de carnet.
- Monsieur le secrétaire général rappelle que les enseignants devront évaluer le nombre de photocopies d'ouvrage qu'ils font dans le cadre du droit de reprographie.

Cela donne un total de dépense de 72 322,46 € et un total de recette de 59 431 €

De même le service Vie de l'élève est déséquilibré pour permettre le fonctionnement de l'infirmerie et des actions de santé comme les petit-déjeuners.

De même le service Administration et Logistique est en déséquilibre mais le total des dépenses (89 634, 54 €) est inférieur aux recettes (103 725,20 €)

Il y a une opération en capital cette année pour un montant de **5 495.58€** (Acquisition d'un lave-machine professionnel)

Le budget est présenté en équilibre en recettes et dépenses.

Vote du budget :

Le montant total général des recettes est arrêté à la somme de **474 627.76 €.**

Le montant total général des dépenses est arrêté à la somme de **474 627.76 €**

Vote : abstention : 0

contre : 0

pour : 24

3. Dons :

Don du FSE

Proposition de vote du don du FSE pour le voyage scolaire de 2025 pour le montant de total de 1 135€ :

1135€ pour le voyage en Espagne à (BILBAO) du 27 avril au 1 mai 2025
La participation du FSE pour cette année est de 35 € par élève.

Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 24

Don de la Mairie de Saulx-les-Chartreux

Proposition de vote du don de la Mairie pour financer la part des accompagnateurs du voyage scolaire 2024/2025 pour le montant de total de 400€ :

400€ pour le voyage en Espagne à (BILBAO) du 27 avril au 1 mai 2025

Madame La Principale remercie le Maire de Saulx-Les Chartreux pour ce geste.

Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 24

4. Délégations de signature

Madame La Principale demande une délégation de signature pour signer les contrats et les marchés qui sont inférieur à 25 000 euros.

La délégation de signature est donnée pour l'année comptable (2025).

Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 24

5. Questions diverses

Questions de l'API :

1/Pouvez-vous nous rappeler le cadre des heures de vie de classe ?

Les heures de vie de classe sont faites quand le professeur l'indique aux élèves. Elles sont utilisées pour préparer l'élection des délégués, les conseils de classe et aussi pour l'échange avec les élèves. Les professeurs peuvent prendre toute la classe ou un groupe seulement. Il y a une heure de vie de classe entre chaque vacance en principe mais certains professeurs en font beaucoup plus et d'autres beaucoup moins. Parfois ils font cours à la place de vie de classe parce qu'il

Mme Rossi ajoute que ces heures de vie de classe ont un statut spécial. On place dans l'emploi du temps en début d'année pour être sûr que l'enseignant et la classe ait un créneau commun puis on les maintient en fonction des besoins.

2/Comment voyez- vous la journée du Forum des métiers ?

Le forum des métiers aura lieu le mardi 11 février de 17 h à 20 heures. L'idée est d'ouvrir des salles de classe par famille de métiers pour les parents d'élèves et de faire un planning de passage des élèves de 3ème.

Dans le hall, nous allons proposer à des lycées professionnels d'être présents également.

Des messages ont été envoyés aux parents qui s'était proposé en début d'année. Mais manifestement ce message n'est pas arrivé jusqu'à tous les parents. Il faudra refaire un mailing.

Questions des enseignants :

Y aura-t-il des travaux de réfection et mise en sécurité/norme du matériel sportif dans la cour et sur le plateau sportif sans pour autant interdire leur utilisation ou leur suppression ?

Suite au passage de l'entreprise DEKRA le 09/01/2023, il a été notifié que les installations sur le plateau sportif étaient défectueuses. Les panneaux de basket ont été achetés par le collège mais ils ne sont toujours pas posés car quand nous contactons une entreprise pour les poser, celle-ci refuse car les entreprises font une prestation globale et non uniquement pose/dépose.

Nous sommes donc dans une impasse car le conseil départemental ne veut pas les poser, n'autorise pas non plus M Vicenty, l'agent de maintenance à le faire.

Le conseil départemental nous a demandé de mettre de la rubalise.

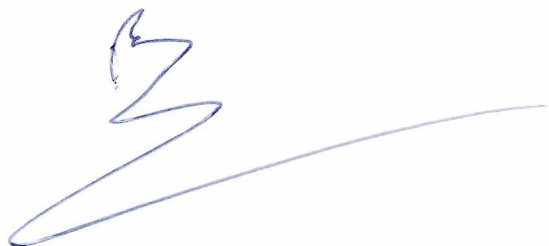
Nous sommes très inquiets car avec le changement climatique, les bourrasques de vent sont de plus en plus fréquentes et un panneau peut tout à fait se détacher et blesser quelqu'un.

M. Vicenty dit que le conseil départemental est passé aujourd'hui et que les travaux auront lieu en 2025.

19 H 32 : Madame La Principale lève la séance.

Le secrétaire de séance

M. Roy



La Principale

Madame Alves Pascale

